

CONTRAT Fruits et Légumes

ferme.saint.antoine.de.grasse@gmail.com

04 93 70 29 28



Un autre type de marché local. Directement du cultivateur au consommateur.
La Ferme Saint-Antoine de Grasse est habilitée selon le mode de production biologique en tant que Producteur et Préparateur (Certifié FR-BIO-09).
Oléiculteur et Conditionneur, nous produisons une huile d'olive biologique (Agrément 0682 O/O 2019).

Principe : basé sur un abonnement, il s'agit d'un contrat entre un consommateur et un producteur d'une durée de huit semaines consécutives.

1. Le Producteur :

La Ferme Saint-Antoine de Grasse
77, chemin des chèvrefoilles
06130 GRASSE

S'engage :

- A délivrer un panier de fruits et/ou de légumes une semaine sur deux pendant huit semaines consécutives à dater du _____ à la Ferme Saint-Antoine de Grasse aux heures d'ouverture,
- A fournir quatre paniers sur la durée du contrat sauf en cas d'aléas climatiques,
- A fournir un panier de fruits et/ou de légumes selon la saison fraîchement ramassés,

En plus des règles imposées à l'Agriculture Biologique, la Ferme s'engage à respecter les grandes lignes d'une agriculture paysanne : respecter la nature et participer au maintien de la biodiversité et à la préservation des variétés végétales cultivées.

2. Le Consommateur

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Email : _____ @ _____

S'engage :

- A honorer son engagement jusqu'à la fin de la période d'abonnement,
- A prévenir le producteur par mail au minimum **une semaine** avant la livraison concernée s'il ne peut pas venir chercher son panier. Dans ce seul cas, le panier ne sera pas décompté. L'absence de retrait, même justifiée, n'est tolérée **qu'une seule fois**. Toutefois, le consommateur peut se faire remplacer à condition de fournir par mail l'identité de la personne qui le remplace.
- A récupérer ses quatre paniers et à signer la feuille d'émargement à chaque retrait.
- Comme précisé ci-dessus, la période d'abonnement n'est pas interruptible et tout abonnement commencé est dû. Toutefois, en cas de force majeure, l'abonnement peut être résilié par l'abonné. La recevabilité de cet événement doit être justifiée au minimum **une semaine** avant la prise d'effet de la résiliation. Seules les causes suivantes seront prises en compte : déménagement, raison professionnelle et santé. Dans le cas d'une résiliation, les paniers non distribués seront remboursés.

Date d'inscription :/...../.....

Durée du contrat : *Le contrat court du* _____ *au* _____.

| Nombre de semaines | Fréquence de distribution | Type de panier | Montant TTC du panier | Montant TTC total |
|--------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|-------------------|
| <i>huit</i> | <i>Une semaine sur deux</i> | <i>panier Tête à tête</i> | <i>20,00 €</i> | <i>80,00 €</i> |

Je m'engage à venir récupérer mon panier bio à la Ferme Saint-Antoine de Grasse une semaine sur deux pendant huit semaines. Les paniers doivent être récupérés le samedi matin entre 10h et 12h00.

Fait en deux exemplaires.

Fait à _____ Le ____/____/____ **SIGNATURE** obligatoire :

Feuille d'émargement

| | Date | Signature du producteur | Signature du consommateur |
|---|------|-------------------------|---------------------------|
| Panier <i>Tête à tête</i> n°1 | | | |
| Panier <i>Tête à tête</i> n°2 | | | |
| Panier <i>Tête à tête</i> n°3 | | | |
| Panier <i>Tête à tête</i> n°4 | | | |
| Tolérance Panier <i>Tête à tête</i> | | | |